

Académie de Dijon - CTA du 23 mars 2020

Calendrier de mise en place de services mutualisés de gestion administrative de l'école inclusive et de paie des AED

Mise en place d'un pole académique de gestion des AESH à la DSDEN de Saône et Loire

- à compter du 1^{er} septembre 2020 :
 - Harmonisation du cadre de gestion pour les contrats imputés sur le titre 2 et le hors titre 2 pour les 4 départements ;
 - Gestion administrative des AESH imputés sur le titre 2 à l'exception du recrutement, des affectations, des campagnes d'avancement et d'entretien professionnel, de la gestion des autorisations d'absence et des grèves.
- à compter du 1^{er} janvier 2021 :
 - Prise en compte de la paie des AESH imputée sur le titre 2 pour le compte des 4 départements (compétences transférées de la DIRH1) ;
 - Prise en compte en paie des arrêts maladie (précompte des indemnités journalières de sécurité sociale) des autorisations d'absence sans traitement et des jours de grèves.

Centralisation de la gestion et de la paie des AED et des AESH au lycée Niepce- Balleure :

- à compter du 1^{er} septembre 2020 :
 - Gestion des contrats et de la paie des AESH implantés sur le hors titre 2 et de la paie des AED de la Nièvre ;
 - Gestion des contrats et de la paie des AESH implantés sur le hors titre 2 et de la paie des AED de l'Yonne.
- à compter du 1^{er} janvier 2021 :
 - Gestion des contrats et de la paie des AESH implantés sur le hors titre 2 et de la paie des AED de la Côte d'Or.